





RÈGLEMENT 2018

25^e édition des Rencontres de Robotique



Ce document est un correctif de certaines coquilles qui ont pu s'être glissées dans la version du règlement 2018 Eurobot / Eurobot Junior publié au mois d'octobre 2017. Attention, il ne reprend pas l'ensemble des réponses apportées sur le forum.

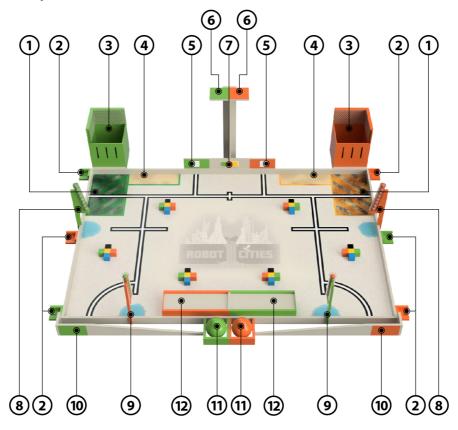
IL LISTE LES POINTS CORRIGÉS, SECTION PAR SECTION

AVEC LE SOUTIEN DU



C. Présentation du thème

La figure légendée située en fin de section qui donne la position de chacun des éléments de l'aire de jeu comporte une erreur. La pastille numérotée 9 située en bas à droite correspond à la position d'un distributeur d'eau unicolore. Il faut donc y lire un chiffre 8.



D. L'aire de jeu et les actions

D.4. Alimenter la ville en eau potable

D.4.a. Description et disposition des éléments de jeu

La phrase suivante :

Chaque équipe dispose d'un bac de stockage propre.

est remplacée par :

Chaque équipe dispose d'un bac de stockage dont les bordures sont de sa couleur.

D.6. Alimenter son panneau domotique

D.6.b. Actions et contraintes

La phrase suivante :

Le panneau domotique ne doit pas dépasser le périmètre de l'aire de jeu.

est remplacée par :

Le panneau domotique ne doit pas dépasser le périmètre de l'aire de jeu, bordure extérieure comprise. Il est toutefois toléré un débord au delà de la bordure arrière de l'aire de jeu.

F. Les robots

F.4. Autres contraintes de conception

F.4.b. Spécificités Eurobot^{Open}

Dans la liste des spécifications du support de balise embarquée, une erreur se trouve dans le premier item.

 être de forme cylindrique (cylindre vertical), de diamètre compris entre 80 mm et 100 mm. La paroi du cylindre doit être pleine et opaque.

Il est remplacé par :

- avoir une enveloppe convexe, à toute hauteur, de taille minimale un cercle de diamètre 70 mm et de taille maximale un carré de 100 mm de côté;
- être opaque et plein ;

Et nous précisons la notion d'opacité : c'est une matière capable d'intercepter la lumière au moins dans le spectre visible. Nous vous recommandons néanmoins fortement qu'elle soit opaque également pour l'infrarouge.

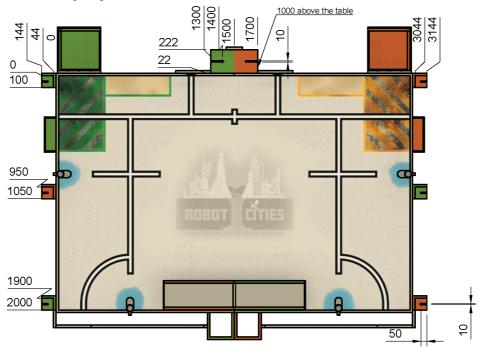
G. Système de repérage par balises (spécifique Eurobot^{Open})

G.3. Balises fixes

G.3.b Fixation

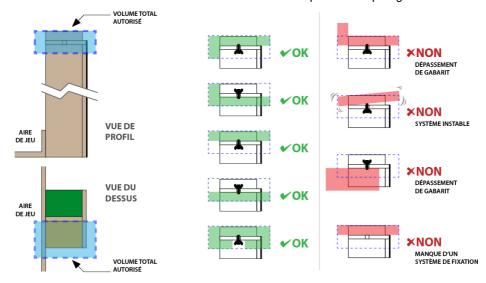
Sur la figure 12, qui décrit les positions des balises fixes sur l'aire de jeu, les fonds des deux zones de la station d'épuration ne sont pas corrects. Vu du public, il faut voir :

- à gauche comme à droite des fonds neutres (gris);
- et des bordures orange à gauche et vertes à droite.



G.4. Dispositif de repérage central

Dans la figure 13, l'axe du système de fixation du dernier exemple « OK » a été involontairement décalé. Il doit bien être situé horizontalement au centre de la station d'accueil du dispositif de repérage central.



J. Annexes

J.3. Plans

- 1) La hauteur de la bordure extérieure de l'aire de jeu n'est pas précisée. Elle mesure **70 mm** (inchangé par rapport aux éditions précédentes).
- 2) La profondeur du mât des récupérateurs d'eau au niveau de la bordure est de **44 mm**. Ils auront donc un débord de 22 mm à l'extérieur de la bordure.
- 3) Sur le plan donnant les cotes des différents éléments, il manque les cotes des zones de construction, qui pouvaient se déduire des plans 3D fournis.

Ci-joint un schéma annexe donnant cet ensemble de cotes.

